

à retourner à la FFEC avant le 31/01/2023

**Nom de la structure :**

**COTISATION FIXE (A) 100 €**

**COTISATION MODULABLE (B) €**

(cf. tableau ci-dessous pour déterminer le montant de votre cotisation modulable)

Budget 2021 ou 2020/2021 de votre structure*	Montant à payer
< 50 000 €	50 €
< 100 000 €	100 €
< 200 000 €	200 €
< 300 000 €	300 €
< 400 000 €	400 €
< 500 000 €	500 €
≥ 500 000€	600 €

\* si les activités pédagogiques des arts du cirque constituent l'activité principale, cette part modulable est assise sur le total des produits de la classe 7 du compte de résultats 2021 ou 2020/2021 de la structure. Si les activités pédagogiques ne constituent pas l'activité principale, seul le budget de l'activité enseignement/découverte est à prendre en compte, sous réserve de présentation d'un budget analytique.

## COTISATION D'ÉQUITÉ (C)

**Si votre structure déclare moins de 30 licences annuelles (Chapiteau) et a un budget supérieur à 50 000 €**

(dans un souci de participation équitable de chaque structure au budget fédéral, toutes les écoles devront s'acquitter de l'équivalent de 30 licences tarif plein)

**672 €** – (total à payer du bon de commande de licence) = €

Exemple : pour une école déclarant 24 licenciés Chapiteau, la cotisation d'équité se montera à  $672 - (24 \times 22,40 \text{ €}) = 134,40 \text{ €}$

Les licences Chapiteau, Bascule et Pirouette supplémentaires ne seront pas facturées jusqu'à hauteur de 672 €. Vous pourrez en cours d'année, convertir cette cotisation d'équité en licences en envoyant votre fichier «licences.xlsx» complété par e-mail à l'adresse [administration@ffec.asso.fr](mailto:administration@ffec.asso.fr).

**TOTAL À PAYER COTISATIONS (A+B+C) = €**

Je souhaite que ce chèque soit encaissé :

Avant le 31 décembre 2022

Après le 31 décembre 2022

Je paye par virement

Fait à :

Le :

**Signature du responsable**

**Cachet de l'école**